

# GESTION DES DÉCHETS

## RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

### EXERCICE 2015



COMPOSTAGE MFR LA ROMAGNE OCTOBRE 2015



ANIMATION DÉCHÈTERIE (CORMIER AVRIL 2015)



REPAIR'CAFÉ 2015



FOUILLE QUI VEUT 2015

# SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
<b>1 – Présentation générale du services.....</b>	<b>3</b>
A – Compétence exercées.....	3
B – Territoire desservi.....	3
C – Population desservie.....	4
D – Mode de gestion du services.....	5
E – Volume / tonnage et leur évolution.....	6
F – Equipements du service.....	6
1) Porte-à-porte.....	6
2) Apport volontaires.....	6
3) Déchèteries.....	6
4) Traitement des déchets.....	9
<b>2 – Indicateurs de performances.....</b>	<b>11</b>
<b>3 – Actions réalisées et à venir.....</b>	<b>14</b>
A – Actions – organisation (y compris hygiène & sécurité).....	14
B – Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	15
C – Dépenses de l'exercice.....	15
D – Investissement à venir en 2016.....	16
<b>4 – Financement du service.....</b>	<b>17</b>
<b>5 – Tarification du services.....</b>	<b>18</b>
A – Présentation générale des modalités de tarification du services.....	18
B – Prix du services.....	19
<b>6 – Actions de solidarité.....</b>	<b>20</b>

## SYNTHESE (quelques chiffres clés)

- Population desservie (Insee 2015) : 80 416 habitants (données de référence - Eco-Emballages)
- Prix du service : Le taux de TEOM en 2015 était de 9,11 %, pas augmentation depuis 2013
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (OMR + EM + déchèteries + autres) : 47 663 T
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : 80,07 % (74,41 % en 2014)

### 1 - Présentation générale du service

#### A - Compétence exercée

La Communauté d'Agglomération du Choletais est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 27 décembre 2010,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 26 mai 2015,
- les règlements intérieurs des déchèteries, approuvés le 29 décembre 2015,
- les règlements des Eco-points, approuvé le 25 juillet 2014.

#### B - Territoire desservi

En 2015, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 13 communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais.



Communes membres	Population
Chanteloup-les-Bois	681
Cholet	54 098
La Tessoualle	3 059
La Romagne	1 763
La Séguinière	3 765
Le May-sur-Evre	3 970
Mazières-en-Mauges	1 000
Nuaillé	1 379
Toutlemonde	1 138
Trémentines	2 813
Saint-Christophe-du-Bois	2 624
Saint-Léger-sous-Cholet	2 492
Vezins	1 634
<b>TOTAL</b>	<b>80 416*</b>

\* population municipale – Données Eco-Emballages 2015

Un réseau de 12 déchèteries et éco-points répartis sur l'ensemble du territoire de la collectivité est mis à la disposition de la population pour collecter leurs déchets encombrants.

### C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2014	2015	
<b>Population collectée :</b>	<b>80 416 hab.</b>	<b>80 416 hab.</b>	<b>0 %</b>
- dont nombre d'habitants desservi en apport volontaire	4 850 hab.	7 084 hab.	+ 46,06 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	145 redevables	88 redevables	- 39,31 %

Un usager non domestique peut être collecté jusqu'à 1000 l d'ordures ménagères avec la collecte classique. Au delà, il est assujéti à la redevance spéciale déchets. Les volumes d'emballages ne sont pas limités.

#### Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants
- + Nombre d'habitants et nb de bénéficiaires du service non desservis en porte à porte
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté
- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte)
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant
- nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets
- taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés

## D - Mode de gestion du service

### Les prestations

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p><b>Collecte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en porte-à-porte, collecte une fois/semaine (sauf pour les gros collectifs collectés 2 fois/semaine) par la régie</li> <li>en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé</li> </ul> <p><b>Transfert :</b> Valor3E (St Germain)</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>37,57 % par valorisation énergétique à Couëron et à Nantes</p> <p>48,96 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges</p> <p>13,47 % par enfouissement à La Séguinière</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magasins, en mélange)	<p><b>Collecte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en porte-à-porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs collectés 1 fois/semaine) par la régie</li> <li>en apport volontaire via les 178 colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 1 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé</li> </ul>	<p>en prestation de service (centre de tri du Cormier)</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage agréées par Eco-Emballages et/ou par la CAC</p>
Verre (244 colonnes à verre)	<p><b>Collecte et stockage :</b> collecte en moyenne 1 fois/semaine (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé</p>	<p>Recyclage à Villeurbanne, Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat Eco-Emballages</p>
Déchets provenant des 2 déchèteries et des 10 éco-points	<p><b>Gestion, collecte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>prestation de service</li> </ul>	<p>Une fois triés, les déchets sont expédiés vers leurs différentes filières de recyclage ou de destruction agréées par la CAC et/ou certains Eco-organismes</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 7 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs)	<p><b>Collecte :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>en régie en porte-à-porte</li> </ul> <p>Collecte 1 fois/semaine (sauf en période d'été)</p>	<p>Compostage à Cholet</p>

#### Indicateurs :

- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation ...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements
- Fréquence de collecte

## E - Volumes / tonnages et leur évolution

	OMR	EM	Verre	Déchèteries + textiles + biodéchets	Autres services (1)	Total
2014	15 829 T	4 868 T	2 576 T	22 858 T	2 580 T	48 711 T
2015	15 691 T	4 702 T	2 602 T	22 339 T	2 329 T	47 663 T
Evolution	- 0,87 %	- 3,41 %	+ 1,01 %	- 2,27 %	- 9,73 %	- 2,15 %
Ratio/habitant	195,13 kg/hab	58,48 kg/hab	32,36 kg/hab	277,79 kg/hab	28,96 kg/hab	592,71 kg/hab

(1) : autres services : déchets verts des communes + bennes Emmaüs

Remarque : On ne peut pas distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés.

### Indicateurs :

- Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

## F - Équipements du service

Pour l'ensemble du service : 1 numéro vert (0800.97.49.49).

### 1) Porte à porte

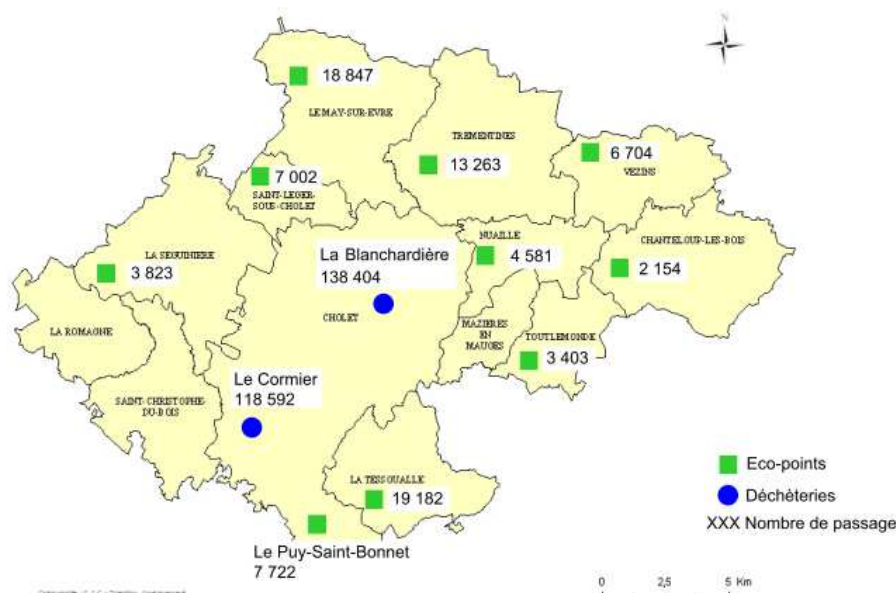
- Nombre de véhicules : 14 bennes de collecte de 10 à 26 tonnes (dont 2 robotisées), 3 fourgons, 5 véhicules utilitaires et 3 véhicules légers.
- Nombre de bacs roulants : 62 764 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

### 2) Apport volontaire

- OMR : 105 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- EM : 73 colonnes enterrées ou semi-enterrées
- Verre : 244 colonnes dont 20 enterrées
- Textiles : 49 colonnes

### 3) Déchèteries

### Localisation des déchèteries et des éco-points





## Liste des déchets réceptionnés

	Localisation	Liste des déchets réceptionnés
<b>Déchèteries</b>	Cholet (La Blanchardière et Le Cormier)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tout-venant,</li> <li>- bâches plastiques,</li> <li>- déchets verts,</li> <li>- piles,</li> <li>- carton,</li> <li>- ferraille,</li> <li>- batteries,</li> <li>- bois,</li> <li>- plaques de fibrociment uniquement au Cormier et sur rendez-vous,</li> <li>- gravats des ménages,</li> <li>- DDS des ménages,</li> <li>- DEEE des ménages,</li> <li>- déchets réutilisables,</li> <li>- huile de vidange des ménages,</li> <li>- verre,</li> <li>- huile alimentaire des ménages,</li> <li>- bidons plastiques,</li> <li>- plastiques rigides,</li> <li>- déchets démantelables.</li> </ul>
<b>Eco-points</b>	Chanteloup, La Séguinière, Nuillé, St-Christophe-du-Bois, Toutlemonde	<ul style="list-style-type: none"> <li>- tout-venant,</li> <li>- huile de vidange des ménages,</li> <li>- déchets verts,</li> <li>- piles,</li> <li>- carton,</li> <li>- batteries,</li> <li>- verre,</li> <li>- bois,</li> <li>- gravats des ménages (sauf Saint-Léger-sous-Cholet).</li> </ul>
	Trémentines	
	La Tessoualle	
	Le Puy-Saint-Bonnet	
	Saint-Léger-sous-Cholet, Vezins	
	Le May-sur-Evre	

La collecte des encombrants se fait à travers les déchèteries. Les évacuations de déchets se font selon la nature des déchets, leurs apports et de toute façon conformément à la réglementation. 21 942 T de déchets ont été collectés et traités sur les 12 sites du territoire (22 471 T en 2014). Une baisse a été constatée principalement sur les apports de déchets verts, de tout-venant et des gravats.

## Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries (2014-2015)

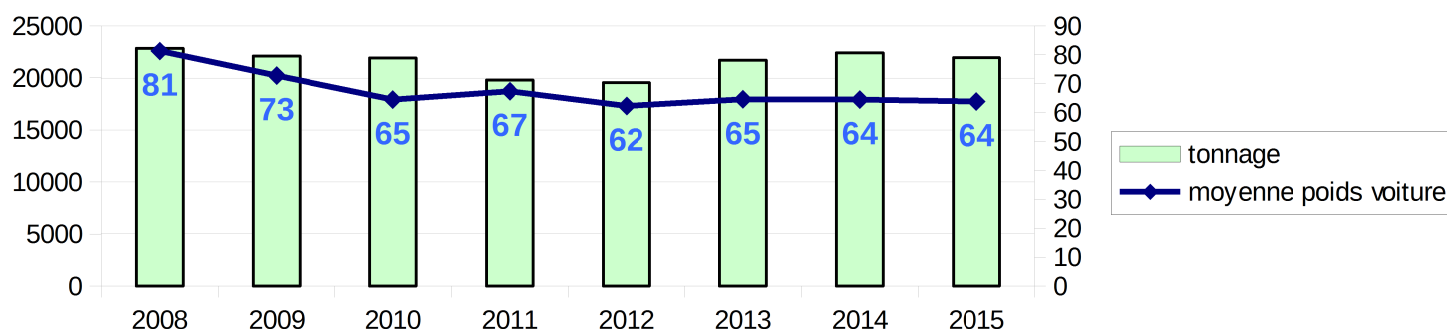
	2014	2015
Tout-Venant	2 593,36	2 510,05
Gravats	2 821,10	/
Gravats recyclés	3 521,52	6 261,46
Ferrailles	640,90	663,58
Cartons	457,98	470,25
Déchets verts	9 041,59	8 340,18
Films Plastiques	8,00	6,52
Plastiques Rigides	132,82	155,88
Bidons Plastiques	6,58	8,16
Bois Traités	2 118,75	2 288,60
Huiles Minérales	14,26	26,15
Huiles Végétales	2,68	6,27
Déchets Réutilisables	52,62	41,85
D.3E	557,65	603,29
Fibrociment	38,24	83,78
D.D.S	90,00	106,56
D. Démantelables	300,46	361,07
Piles + Accu.	9,04	7,18
Recylum	2,02	1,65
<b>Total Valorisable</b>	<b>16 956,87</b>	<b>19 348,64</b>
<i>% Valorisable</i>	<i>75,67 %</i>	<i>88,18 %</i>
Total non Valorisable	5 452,70	2 593,83
<i>% non Valorisable</i>	<i>24,33 %</i>	<i>11,82 %</i>
<b>Total Général</b>	<b>22 409,57</b>	<b>21 942,47</b>

## Nombre de passages en déchèterie par foyer/an

Années	Visites/foyer/an
2015	9,8
2014	9,9



## Moyenne en Kg par passage en déchèterie



### Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

#### 4) Traitement des déchets

##### ➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3e. Ce syndicat après avoir pris en charge les OMR de la Communauté d'Agglomération du Choletais sur la plate-forme de transfert de Saint-Germain-sur-Moine, les envoie vers différentes unités de traitement :

- TMB de Bourneuf-en-mauges : Pour du compostage. La capacité de cette unité est de 20 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2015 est de 20 083 T, dont 7 649 T pour le compte de la CAC.
- ISDND de Bouyer Leroux à La Séguinière : Pour de l'enfouissement. La capacité de cette unité est de 50 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2015 est de 50 002 T, dont 2 104 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à une valorisation énergétique du biogaz produit en MWh, soit 12 359 MWh dont 1 365 MWh pour le compte de la CAC.
- Unité de valorisation énergétique Arc en ciel de Couëron : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 100 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2015 est de 92 340 T, dont 2 809 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 22 417 MWh en Électricité dont 682 MWh pour le compte de la CAC, 236 995 MWh en chaleur dont 7 209 MWh pour le compte de la CAC.
- Unité de valorisation énergétique ALCEA de Nantes : Pour de l'incinération. La capacité de cette unité est de 150 000 T autorisées par an. Le tonnage traité en 2015 est de 141 669 T, dont 3 062 T pour le compte de la CAC. L'unité procède à des valorisations énergétiques : 5 272 MWh en Électricité dont 114 MWh pour le compte de la CAC, 135 711 MWh en chaleur dont 2 933 MWh pour le compte de la CAC.

##### ➤ Pour les Emballages Ménagers (EM) :

La CAC dépose l'ensemble des emballages collectés sur son territoire au Centre de tri privé du Cormier à Cholet. Une partie des tonnages collectés transite par la plate-forme de transfert de la Blanchardière avant d'être livrée au centre de tri de Cholet. Ce centre de tri appartient à la société Brangeon Environnement.

Les capacités de cette unité de traitement sont de 16 000 T annuelles. En 2015 le centre de tri a accueilli 8 730 T dont 4 702 T pour le compte de la CAC.

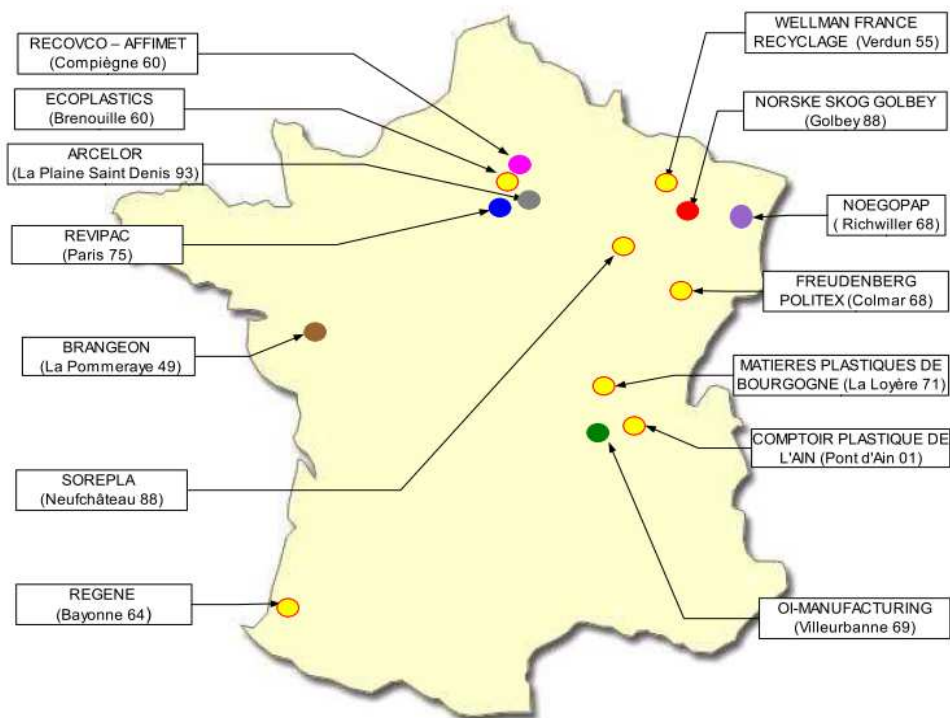
Dans le cadre d'un marché de prestation de service, la société trie et conditionne les emballages avant de les expédier vers les différents repreneurs agréés par Eco-Emballages et/ou la CAC.

## Destinations des emballages après le tri :

"Liste des repreneurs agréés"

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
Papier	Brangeon Environnement – Norske Skog Golbey – Route.JC. Perrin – 88194 Golbey
Acier	Arcelor – 93212 La Plaine Saint Denis
Aluminium	RecoVco - Affimet – 60208 Compiègne
Briques alimentaires	Revipac – 75015 Paris
Cartons d'emballages	Brangeon Environnement – 49620 La Pommeraye
Bouteilles et flaconnages plastiques	Valorplast – 92800 Puteaux
Verre d'emballages	O-I Manufacturing – 69611 Villeurbanne
Gros de magasins	NEGOPAP - 68120 RICHWILLER

"Lieux de recyclage des matériaux recyclés"



### ➤ Pour les autres déchets :

→ les bio-déchets et déchets verts :

Une partie de ces déchets qui ne transitent ni par la déchèterie ni par la collecte en bacs roulants est compostée dans des composteurs individuels ou partagés, mélangée avec des déchets verts broyés.

Dans le cadre de son plan de prévention, la CAC incite ses administrés à composter. Elle donne un bon de réduction aux foyers individuels, à valoir sur l'achat d'un composteur individuel, et installe des composteurs partagés pour les habitats collectifs ou les structures de restauration collective.

Une partie est collectée en porte-à-porte pour que les établissements (lycées, collèges, ...) puissent composter à Cholet sur une plateforme privée.

→ le textile :

Ces matériaux sont pris en charge par l'association Le Relais de Saint Herblain (44), où ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont valorisés (V) ou éliminés (E) en fonction de leur nature :

Liste des déchets	Lieu de Traitement
Tout-Venant	ISDND classe 2 (E) La Poitevenière (49) - La Séguinière (49)
Ferraille	Repreneur (V) - Cholet (49)
Carton	Repreneur (V) - Seyfer paper-Descartes (37)
Gravats	Repreneur (V) - La Chapelle Saint Laurent (79)
Déchets Verts	Compostage (V) - Cholet (49)
Bois traité	Broyage/Compostage (V) - Cholet (49)
Verre	Repreneur (V) - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	Repreneur (V) - Javené (95)
Huile alimentaire	Repreneur (V) - Saint Jacques de la Lande (35)
Batteries	Repreneur (V) - Cholet (49)
Piles	Repreneur (V) - Corépile
Déchets Dangereux des Ménages	Repreneur (V et E) - Saint Jacques de la Lande (35)
Plaques de Fibrociment	ISDND de classe 2 (E) - La Poitevinière (49)
Bidons plastiques	Repreneur (V) – Valorplast
Plastiques rigides	Repreneur (V) – Valorplast
Démantèlement	Repreneur (V + E) – Brangeon Environnement (49)
Textiles	Repreneur (V) – Le Relais Atlantique (44)
Biodéchets collectés en bacs roulants	Compostage (V) – Brangeon Environnement (49)
Films plastiques	Repreneur (V) - Valorplast

**Indicateurs :**

- capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations

## 2 - Indicateurs de performance

### ➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA (47 663 tonnes) collectées en 2015, a été de 80,07 % (74,41 % en 2014), soit une évolution de : + 10,57 %.

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (22 339 tonnes) en 2015, a été de 88,18 % (75,67 % en 2014), soit une évolution de : + 14,11 %.

Cette évolution est principalement due au fait que la totalité des gravats collectés est dorénavant valorisée en sous-couche routière. Ils ne sont plus enfouis.

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- composteurs collectifs :

Depuis juin 2013, début du compostage partagé, 9 sites sont en fonctionnement :

Lieu du site de compostage	Partenaires	Date d'installation	Nb. de chartes d'engagement signées = nb. de foyers participants	Tonnes de déchets organiques compostés	Temps forts 2015
Restaurant scolaire La Séguinière	Commune de la Séguinière	01/06/13	-	5 tonnes /an	Nombre d'élèves en augmentation : étude pour passer à un plus grand composteur
Résidence Le Soleil Cholet	Cabinet E. Chupin Syndic de co-pro	01/01/14	36	2,15 tonnes / an	5/12/2015 : remise des clés du composteur aux habitants. Site autonome
Résidence Les Hortensias Le May sur Evre	Maine et Loire Habitat	01/01/14	50	1 tonne/an	Tout au long de l'année : les retournements réalisés en autonomie
EHPAD La Séguinière	EHPAD + commune	01/10/14	-	1,8 tonnes / trimestre	Septembre 2015 : 1er utilisation du compost
Mail 2 Cholet	Cabinet E. Chupin Syndic de co-pro	01/10/14	42	2,4 tonnes / an	17/10/2015 : retournement avec utilisation du compost
Restaurant scolaire Chanteloup B.	Commune de Chanteloup les Bois	01/05/15		350 kg en 7 mois	5 mai 2015 : mise en service du site, avec les enfants de la cantine
MFR + restaurant scolaire La Romagne	Commune de la Romagne	01/06/05		1,3 tonnes en 6 mois	Les élèves de la MFR s'occupent du composteur
Foyer Logement P. Bouyx Cholet	CIAS	01/06/15		290 kg en 6 mois	Des résidents déposent eux même leurs déchets organiques
Restaurant scolaire St Léger	Commune de St Léger s/Cholet	01/09/15		1,1 tonnes en 4 mois	Lancement du site pour la Rentrée scolaire 2015
<b>Tonnage annuel qui n'est plus jeté aux ordures ménagères :</b>					<b>15,40 tonnes</b>

- composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels la collectivité distribue des bons d'achat de 20 € pour tout achat de composteurs chez les partenaires agréés.

	2014	2015
Nb de bons distribués dans l'année	78	180
Nb de composteurs achetés dans l'année	68	94

- déchets réutilisables et D3E récupérés par Emmaüs :

Depuis 2009, la CAC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur les 2 déchèteries de Cholet.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs, la CAC met à leur disposition des conteneurs maritimes sur les déchèteries où sont entreposés les produits réutilisables avant leur évacuation. Cette collecte a permis de collecter 42 tonnes (26 T sur la Blanchardièrre et 16 T sur le Cormier).

La revente dans leur boutique solidaire leur assure des recettes. La CAC prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs). En 2015, ces invendus ont représenté 192 T.

Depuis 2012, la CAC a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Eco-système leur assure des recettes .

Cette collecte a permis de collecter 388 unités en 2015, réparties comme suit :

année	Chante-loup	La Romagne	La Séguinière	La Tessoualle	Le May	Le Puy	Mazières	Nuaillé	St Christophe	St Léger	Toutlemonde	Trémén-tines	Veziens
2014	22	78		80	107		24	28		53	39	82	35
2015	55	27		31	92		20	13		27	26	88	9

Aucune collecte n'a été effectuée sur les communes de La Séguinière, Le Puy-Saint-Bonnet et Saint-Christophe-du-bois en raison des faibles dépôts les années précédentes.

➤ Les objectifs du Grenelle de l'Environnement :

1. réduire les quantités de déchets partant en incinération ou en stockage : -15 %
2. réduire la production d'ordures ménagères et assimilées (OM + EM) de - 7 % par habitant pendant les 5 prochaines années,
3. orienter vers la valorisation matière et organique 35 % des DMA d'ici 2012 et 45 % en 2015,
4. atteindre un taux de recyclage national des déchets d'emballages ménagers de 75 %.

**Positionnement de la CAC par rapport aux objectifs du Grenelle de l'Environnement ( 2009-2014)**

Objectif	2009	2014	Résultats CAC %
1 - (- 15 %)	30 178 T	18 820 T	- 37,64 %
2 - (- 7 %)	26 349 T	23 273 T	- 11,67 %
3 - (+ 45 %)	33,94 %	61,42 %	+ 80,97 %

Objectif 4 : sur 2015, les données ne sont pas encore disponibles (source Eco-Emballages)

**Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage**

Objectif	2010	2015	Résultats CAC %
<i>indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage</i>	6 514 T	16 413 T	+ 252 %

L'augmentation des déchets admis en installation de stockage entre 2010 et 2015 s'explique par le fait qu'en 2010, 90 % des OMR collectés étaient incinérés.

**Indicateurs :**

- Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010
- Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010

### **3 - Actions réalisées et à venir**

#### **A - Actions - organisation (y compris hygiène & sécurité)**

*Inclure les actions d'amélioration de l'information auprès des usagers (site internet ...), modifications importantes du service*

##### **Faits marquants de l'année :**

- Renforcement du service par l'arrivée de nouveaux collègues : 1 surveillant de prévention, 1 pour la gestion du contrôle d'accès (à mi-temps), 1 technicien pour l'apport volontaire et 1 ambassadeur de tri et de prévention), et départ de la responsable d'activité apport volontaire en disponibilité remplacé par un agent contractuel.

##### ➤ **Activité porte-à-porte :**

- Préparation de la collecte de Bégrolles-en-Mauges,
- mise en place de formation éco-conduite pour tous les chauffeurs du service de collecte,
- optimisation partielle des tournées.

##### ➤ **Activité prévention :**

###### - Compostage partagé :

Etude sur plusieurs sites (res. le clos des Mauges/Malleray...); Lancement P. Bouyx/Chanteloup/MFR La Romagne/ST Léger; Remise des clés pour la résidence Le Soleil à Cholet; Formation des référents de sites (mai/décembre),

###### - Animations prévention :

Broyage/réduction des déchets verts/lutte contre les produits toxiques au printemps 2015, plus divers autres animations (Transport Public Choletais/Carrefour/Jeune Chambre Economique/Semaine Européenne de Réduction des Déchets/Semaine Européenne du Développement Durable/ " fouille qui veut "...)

###### - Partenariat centres sociaux avec plusieurs animations subventionnées :

Repair'café, vide-greniers, Promotion de l'eau du robinet et réduction des bouteilles plastiques.

##### ➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

- Lancement de la mise en place du contrôle d'accès sur les déchèteries de Cholet (pose de barrières à l'entrée et création de cartes d'accès),
- Signature du contrat avec Eco-Mobilier pour la filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) des déchets de mobilier,

##### ➤ **Activité communication :**

- Campagnes d'affichage : " le coffre plein/compostage domestique... ",
- Campagne d'information auprès du public pour le contrôle d'accès et la réorganisation des éco-points, (actions 2016)
- 38 animations dans les collèges et les lycées sur le tri des biodéchets, sensibilisation au gaspillage du pain,
- 9 animations dans les maternelles et primaires par l'association " Bobo planète ",
- 30 animations scolaires dispensées par les ambassadeurs du tri et de prévention au sein des établissements scolaires.

##### **Indicateurs :**

- *Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles*
- *Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.*

## B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

### Faits marquants de l'année :

- Réorganisation des bureaux du service Gestion des déchets

#### ➤ Activité Apport volontaire et déchèteries :

- Étude pour la sécurisation des éco-points,

- Extension du parc de colonnes d'apport volontaire (enterrées, semi-enterrées ou aériennes) : 28 OM, 19 EM, 20 Verre, implantées en 2015,

- Déchèteries rurales : études préliminaires et d'avant-projet / procédures marchés pour les autres prestations

#### ➤ Activité prévention :

- Lancement de l'étude " service broyage " pour les déchets verts des communes.

#### ➤ Activité porte-à-porte :

- Arrivée de 2 bennes en renouvellement (1 de 2014 et 1 de 2015) dont une robotisée,

- Étude et prestation de marché pour la mise en place de la Géolocalisation sur les véhicules de collecte.

## C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2015 € TTC
<b>Valor3E</b> : Traitement ordures ménagères	2 278 333,20 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants)	2 777 724,23 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Traitement des emballages (y compris part sous-traitant)	906 790,60 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte du verre (+ lavage des colonnes)	100 793,00 €
<b>Brangeon Environnement</b> : Collecte colonnes enterrées EM et OM (+ lavage des colonnes)	116 300,00 €

### Résultats de l'exercice 2015

	Dépenses	Recettes	Résultat 2015
Fonctionnement	9 838 286,86 €	10 507 958,48 €	669 671,62 €
Investissement	1 364 429,78 €	638 511,41 €	- 725 918,37 €
<b>TOTAL F + I</b>	<b>11 202 716,64 €</b>	<b>11 146 469,89 €</b>	<b>- 56 246,75 €</b>



## Résultats cumulés

	Résultat cumulé au 31/12/2014	Résultat de l'exercice 2015	Résultats cumulés
Fonctionnement	8 994 269,15 €	669 671,62 €	9 663 940,77 €
Investissement	98 757,52 €	- 725 918, 37 €	-627 160,85 € (sans RAR)*
<b>TOTAL F + I</b>	<b>9 093 026,67 €</b>	<b>-56 246,75 €</b>	<b>9 036 779,92 €</b>

L'excédent cumulé a pour but de financer les investissements à venir notamment : le centre technique des déchets, la construction de 3 déchèteries rurales et la mise en place du contrôle d'accès sur les 2 déchèteries existantes et la géolocalisation des bennes

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

\* RAR : Restes à réaliser

### Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service,

## Montants des dépenses réelles d'investissements 2015

Véhicules et bennes	381 108,75 €
Mobilier	4 860,52 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées)	545 247,07 €
Déchèteries	121 363,01 €
Centre technique déchets	304 749,48 €
<b>TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 357 328,83 €</b>

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

## D - Investissements à venir en 2016

Dépenses d'investissement prévues N+1

Etudes et travaux

	Date prévisionnelle
Ecopoints existants : - mise en sécurisation de 5 écopoints - cessation d'activité ICPE sur les sites de Saint-Léger-Sous-Cholet , La Séguinière, Saint-Christophe-du-Bois, Le Puy-Saint-Bonnet, Toutlemonde, Chanteloup-Les-Bois, Nuillé - opérations de diagnostic pollution et dépollution / démolition éventuelle	À compter de mars 2016
Construction de trois nouvelles déchèteries rurales : - poursuite des études de conception et instruction des dossiers administratifs réglementaires	2016
Plateforme de stockage de la Déchèterie du Cormier	Septembre 2016
Achat de 2 bennes robotisées	Fin 2016

Mise en place de 31 colonnes enterrées OM, EM et verre + colonnes à verre aériennes	2016
Centre technique déchets (suite à reprise du bâtiment par la Ville de Cholet, recherche d'un nouveau bâtiment)	À partir de 2016
Mise en place du contrôle d'accès des 2 déchèteries de Cholet	1 <sup>er</sup> semestre 2016
Géolocalisation des bennes	2016

## 4 - Financement du service

### Recettes de fonctionnement 2015

<b>Atténuation de charges</b> (remboursement sur rémunération personnel)	<b>72 933,23 €</b>
<b>Vente de produit</b>	<b>693 618,02 €</b>
Acier	15 714,86 €
Ferrailles	52 897,90 €
Batteries	7 586,63 €
Papier	253 755,68 €
Gros de magasin	42 082,94 €
Huiles végétales	674,04 €
Carton	144 841,14 €
Verre	79 527,91 €
D3E	8 043,29 €
Reprise de bacs	338,80 €
Aluminium	9 113,41 €
Papiers/cartons 5.03	679,31 €
Emballages plastiques	78 362,11
<b>Redevances</b>	<b>313 437,86 €</b>
Redevance Spéciale	287 028,08 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	11 726,73 €
Autres prestations de services (collecte déchets verts)	665,65 €
Locations diverses	14 017,40 €
<b>Impôts taxes (TEOM)</b>	<b>8 300 502,00 €</b>
<b>Autres produits gestion courante</b>	<b>1 099 539,60 €</b>
Eco-Emballages	960 586,43 €
Eco-Folio	105 000,35 €
Eco-TLC	8 099,20 €
Eco-DDS	2 677,40 €
OCAD3E	23 176,22 €
<b>Produits de cession d'immobilisations</b>	<b>15 500,00 €</b>
<b>Autres produits exceptionnels</b> (dont remboursement assurances)	<b>11 221,75 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 506 752,46 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES – ECRITURES D'ORDRE</b>	<b>1 206,02 €</b>

**TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT****10 507 958,48 €**

Ces recettes sont celles constatées comptablement.

**Recettes d'investissement 2015 (en € TTC)**

<b>FCTVA</b>	<b>130 395,00 €</b>
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>79 640,06 €</b>
- Déchèteries (Adème)	67 500,00 €
- Composteurs collectifs (Adème)	12 140,06 €
<b>TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>210 035,06 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>428 476,35 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>638 511,41 €</b>

**Indicateurs :**

- Modalités de financement du service déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur ...) en les précisant par flux de déchets
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

**5 - Tarification du service****A - Présentation générale des modalités de tarification du service**

Depuis 2013, le taux de TEOM est de 9,11 % sur tout le territoire communautaire.

	2012	2013	2014	2015
Taux de TEOM	11,39 %	9,11 %	9,11 %	9,11 %

La Redevance Spéciale Déchets (RSD) a été instituée au 01/04/2011 et calculée comme suit :

- le volume total des bacs mis à disposition : V
- le seuil de facturation hebdomadaire : 1000 l
- la fréquence hebdomadaire de collecte : F
- la tarification en vigueur : T

$$RSD = (V - 1000 \text{ l}) \times F \times 13 \text{ semaines} \times T$$

Le tarif en vigueur au 01/01/2015 est de 0,040 € TTC/litre (et de 0,041 € TTC/litre au 01/01/2016).

**Apports en déchèterie et écopoints - Redevance dues par les professionnels et associations du territoire (par m<sup>3</sup>)**

	Tarifs 2015 (€/HT)
Tout-venant	33,50
Déchets verts	22,50
Cartons	9,70

**Indicateurs :**

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative

**B - Prix du service**

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2015 € TTC/Tonne
Collecte des déchets (OM, EM et porte-à-porte)	Régie	-	133,04 € / Tonne**
Collecte colonnes enterrées (OM et EM)	Marché public	Brangeon Environnement	OMR : 54,45 € / Tonne* EM : 73,15 € / Tonne*
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle soit la destination	Valor3E	145,20 € / Tonne*
Traitement des EM	Marché public tri des emballages	Brangeon Environnement	190,30 € / Tonne**
Collecte et traitement du verre	Marché public	Brangeon Environnement	33,00 € / Tonne*
Déchèteries et éco-points	Marché public	Brangeon Environnement	126,59 € / Tonne**

\*prix du marché

\*\* prix réel de l'année 2015

**Indicateurs :**

- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années

- coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets (non disponible pour 2015)

## **6 - Actions de solidarité**

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries) avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage et démantèlement).
- En 2015, un soutien auprès des centres sociaux du territoire communautaire a été institué dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLPD) pour soutenir les actions menées en faveur de la réduction des déchets. 2 centres sociaux ont ainsi bénéficié d'une subvention de 500 € chacun.
- La CAC collabore avec Compostri (44) et Emeraude Création (22) pour la fabrication de composteurs collectifs.
- Un partenariat est également développé avec Emmaüs dans le cadre du réemploi depuis 2009.